



Procès-Verbal du Conseil municipal

Séance du 9 mai 2023 à 19 H 00

Convocation faite le : 03/05/2023

Membres en exercice : 14

PRESENTS :

Mesdames BOYELDIEU Vanessa, COCHON Anaïs, ISAAC Annick, LAFFONT Viviane, MARCON Julie et VINOT Valérie.
Messieurs FRANCESCHI David, GRIMAUULT Wilfried, LEAU Benjamin, RENAUD Francis, SAUVANET Hugues,
THEBAULT Christophe et Monsieur ROSSIGNOL Joël, Président

ABSENT REPRESENTÉ :

Monsieur PLISSONNEAU Frédéric procuration à Madame MARCON Julie

Madame VINOT Valérie est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.
Le Procès-verbal de la séance du 06/04/2023 est approuvé à l'unanimité.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

L'ORDRE DU JOUR COMPREND 4 POINTS

- 1- Approbation PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ;
- 2- Aménagement des trottoirs : Rue des Clocheries et Allée des Peupliers : Choix du fournisseur et demande de subvention ;
- 3- Demande de subvention au titre des amendes de police – Cheminement doux ;
- 4- Etude de faisabilité par la SEMDAS en vue d'un aménagement d'une zone d'habitat ;
- 5- Questions diverses.

1 – Approbation PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les divers documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) et relatifs au plan communal de sauvegarde (PCS). Ces documents sont composés du diagnostic communal, les annuaires de moyens et de personnes qui devront être tenus à jour.

Ces documents visent la gestion des risques majeurs (tempêtes, orages, sismicité...etc) et la prévention à la réaction opérationnelle organisée aux différentes échelles d'organisation territoriales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve ce plan communal de sauvegarde (PCS) et les documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de transmettre aux différents services et notamment en Préfecture.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2 – Aménagement des trottoirs : Rue des Clocheries et Allée des Peupliers : Choix du fournisseur et demande de subvention.

Exposé de Monsieur le Maire :

Rue des Clocheries : Lors de la mise en place de l'assainissement collectif, les trottoirs ont été fortement dégradés.

Allée des Peupliers : Trottoirs très vétustes.

Le projet de l'équipe municipale consiste de refaire les revêtements des trottoirs.

- Cheminements piétons présentant des dégradations
- Absence d'aménagements répondant aux normes d'accessibilité.
- Créer des espaces spécifiques dédiés à la circulation piétonne,

- Respecter les règles d'accessibilité sur l'ensemble du projet afin d'assurer une liaison confortable et sécurisée sur l'ensemble du projet,
- Renforcer la signalisation horizontale et verticale

Monsieur le Maire présente les devis reçus ainsi que le plan de financement prévisionnel :

Fournisseurs	Rue des Clocheries	Allée des Peupliers	TOTAL
EUROVIA	63 650,00 € H.T.	29 396,25 H.T.	93 046,25 H.T.
LONGUEPEE	73 205,00 € H.T.	33 755,00 H.T.	106 960,00 H.T.
TPAL Balloge	79 275,00 € H.T.	32 995,00 H.T.	112 270,00 H.T.

Le conseil municipal décide de réaliser cette année 2023 l'aménagement des trottoirs pour l'allée des peupliers et de reporter l'aménagement des trottoirs Rue des Clocheries l'année prochaine.

Après l'analyse des devis, le conseil municipal :

- Porte son choix sur le devis de la Société EUROVIA, pour l'Allée des Peupliers soit 29 396,25 H.T.
- Adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - o Conseil Départemental (Amende de police : Cheminement doux) : 40 %
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – CHEMINEMENTS DOUX

Monsieur le Maire fait part du besoin d'aménagement des trottoirs de l' Allée des Peupliers, afin de les rendre accessible et de créer un cheminement doux.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux correspondants, présenté par la Société EUROVIA, soit :

- ALLEE DES PEUPLIERS : Montant H.T. : 29 396,25 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – cheminements doux, pour le financement des travaux d'aménagement de l' Allée des Peupliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention de 40 % du montant H.T. des travaux plafonnés à 50 000 € auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police – cheminements doux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4 – Etude de faisabilité par la SEMDAS en vue d'un aménagement d'une zone d'habitat

La commune de Beaugeay envisage d'acquérir la parcelle B 726, en vue de viabiliser des terrains à destination d'une zone d'habitat.

Elle souhaite dans le même temps aménager la parcelle B 837, à proximité, à destination d'habitat et une étude de faisabilité permettant de déterminer le nombre de lots possible (avec découpages possibles), ainsi qu'une estimation économique de l'aménagement.

La commune souhaite mandatée la SEMDAS pour l'étude de faisabilité.

Le devis se porte sur l'étude réglementaire et économique d'un montant de 5 270 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la commune de mandater la SEMSAS pour l'étude de faisabilité ;
- Accepte le devis de l'étude réglementaire et économique d'un montant de 5 270 H.T.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5 – Questions diverses

Rappel des fondamentaux concernant les Incivilités :

Monsieur le Maire fait un rappel concernant les incivilités telles que le brulage des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés, l'abandon des déchets encombrants et les dépôts sauvages sur la commune d'ordures ou de détritrus, les travaux de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuse à gazon.

Pour le bien-être de tous et afin de respecter la liberté de chacun, nous nous devons de nous plier à certaines règles de savoir-vivre qui facilitera les rapports entre concitoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

**Le Maire,
Joël ROSSIGNOL**

**Le Secrétaire de séance
VINOT Valérie**